

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-711 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF
AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
NUMÉRO 2019-574 DE LA MUNICIPALITÉ
DU CANTON DE SHEFFORD**

Veuillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 8 août 2023, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2023-711 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2019-574 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement numéro 2023-711 vise à modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin :

- De modifier le terme « garage intégré » afin qu'il corresponde à un garage privé rattaché.

Ce règlement a fait l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska le 18 septembre 2023 et est entré en vigueur le jour de la délivrance dudit certificat.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau municipal du Canton de Shefford situé au 245, chemin Picard, à Shefford, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Fait à Shefford, le 20 septembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix